

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
HAUTE-GARONNE

COMMUNE D'AURIAC SUR VENDINELLE
PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 6 MARS 2023

NOMBRE DE MEMBRES	
Elus	13
En exercice	13
Présents	12
Votants	12
Absent	1

L'an deux mille vingt-trois, le six mars, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni dans la salle éponyme de la mairie, sous la présidence de Monsieur Roger PEDRERO, le Maire.

Date de convocation

28 février 2023

Date d'affichage

28 février 2023

Présents : Mesdames Colette BRUN, Véronique CHOLLET, Céline ESCUDIÉ, Véronique ROQUES, Simone SPADOTTO, Séverine TRUDGETT et Messieurs Davy BRESSOLLES, Ghislain DE ROZIERES, Laurent DUPUY, Roger PEDRERO, Vincent PRADELLES, Jean-Pierre SOUAL,

Absent : Monsieur Jacques PINEL

Secrétaire de séance : Madame Véronique ROQUES

La séance est ouverte à 20h06.

I. Sujets soumis à délibération

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 19/01/2023

Le procès-verbal n'étant pas fini d'être préparé, il sera mis à l'ordre du jour d'un prochain conseil.

DCM 2023-04 : Délibération afin d'attribuer le marché AMENAGEMENT DU GROUPE SCOLAIRE

Vu le code de la commande publique,

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 21/02/2023,

M. le maire propose de l'autoriser à signer le marché public suivant :

AMENAGEMENT DU GROUPE SCOLAIRE

Lot 1 : DEMOLITION

Entreprise : BARDOU

Montant du marché : 37 217.00 € HT

Lot 2 : GROS OEUVRE

Entreprise : TEBMP

Montant du marché : 384 844.47€ HT

Lot 3 : CHARPENTE / COUVERTURE

Entreprise : FABRE ET REDON

Montant du marché : 178 144.40 € HT

Lot 4 : PAREMENT FACADES

Entreprise : BRIQUETEURS REUNIS

Montant du marché : 38 000.00 € HT

Lot 5 : MENUISERIES EXTERIEURES

Entreprise : 3DECO MIROITERIE
Montant du marché : 65 975.11 € HT

Lot 6 : SERRURERIE

Entreprise : EMPREINTE METAL
Montant du marché : 53 134.66 € HT

Lot 7 : PLATRERIE / ISOLATION

Entreprise : ETP
Montant du marché : 75 084.50 € HT

Lot 8 : MENUISERIES BOIS

Entreprise : RONCO
Montant du marché : 93 849.80 € HT

Lot 9 : ELECTRICITE

Entreprise : BRUNET
Montant du marché : 119 857.00 € HT

Lot 10 : EQUIPEMENTS DE CUISINE

Entreprise : ALBAREIL
Montant du marché : 48 227.56 € HT

Lot 11 : CVC PLOMBERIE SANITAIRES

Entreprise : BRUNET
Montant du marché : 187 454.00 € HT

Lot 12 : SOLS DURS

Entreprise : LACAZE
Montant du marché : 43 853.90 € HT

Lot 13 : SOLS SOUPLES

Entreprise : LACAZE
Montant du marché : 15 200.00 € HT

Lot 14 : PEINTURES

Entreprise : LACOMBE
Montant du marché : 13 857.33 € HT

Lot 15 : VRD

Entreprise : BARDOU
Montant du marché : 116 312.50 € HT

Quorum : 12/7

Après avoir délibéré, par 12 voix « POUR », 0 voix « CONTRE » et 0 voix d'« ABSENTION », le Conseil Municipal DECIDE :

- D'ATTRIBUER les lots aux entreprises ci-dessus.

DCM 2023-05 : Demande de subvention de l'association sportive du collège de CARAMAN

Monsieur le Maire rappelle que le secrétariat du collège François Mitterrand a envoyé une demande de subvention par mail le 27/01/2023.

Monsieur le Maire demande leur avis aux membres du Conseil Municipal.

Quorum : 12/7

Après avoir délibéré, par 0 voix « POUR », 10 voix « CONTRE » et 2 voix d'« ABSENTION », le Conseil Municipal **REFUSE** :

- d'attribuer une subvention à l'association sportive du collège de CARAMAN.

DCM 2023-06 : Modification du tableau des effectifs

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée ;

Vu la délibération du 28/09/2022 mettant à jour le tableau des effectifs ;

Considérant la nécessité d'actualiser le tableau des emplois de la commune d'AURIAC-SUR-VENDINELLE ;

Monsieur le Maire propose le tableau ci-après :

Cadres d'emploi ou grade	Catégorie	Effectif	Temps de travail hebdomadaire (*annualisé)	Poste d'emploi
Titulaires et stagiaires sur emplois permanents				
Rédacteur - DCM 2016-24	B	1	35h	Secrétaire général
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe - DCM 2022-15 (11/05/2022)	C	1	35h	Secrétaire
ATSEM principal 2 ^{ème} classe - DCM 2019-55 (10/10/2019)	C	1	35h*	ATSEM coordinatrice
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe - DCM du 02/09/2010	C	1	35h	Responsable technique
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe - DCM 2019-11 (21/02/2019)	C	1	35h	Agent technique
Adjoint technique - DCM du 24/01/2008	C	1	35h	Agent technique
Adjoint technique - DCM 2019-02 (10/01/2019)	C	1	33h*	Responsable de cantine
Adjoint technique - DCM 2019-56 (10/10/2019)	C	1	35h*	Agent polyvalent
Adjoint technique - DCM 2019-57 (10/10/2019)	C	1	31h26min*	Agent polyvalent
Adjoint technique - DCM 2019-58 (10/10/2019)	C	1	28h*	Agent polyvalent
Adjoint technique	C	1	35h*	Agent polyvalent

- DCM 2020-71 (17/12/2020)				
Adjoint technique - DCM 2021-22 (01/07/2021)	C	1	7h*	Accompagnateur de bus scolaire
Adjoint technique	C	1	26h47min*	Agent polyvalent
Titulaires en disponibilité				
Rédacteur principal	B	1	35h	Secrétaire général
ATSEM principal 2 ^{ème} classe	C	1	35h	ATSEM coordinatrice
Adjoint technique	C	1	24h	Agent des écoles
Contractuels sur emplois non-permanents (art. 3 de la loi n°84-53)				
Adjoint technique	C	1	12h57min*	Agent polyvalent

Quorum : 12/7

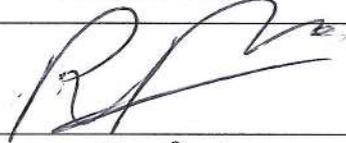
Après en avoir délibéré, par 12 voix « POUR », 0 voix « CONTRE » et 0 voix d'« ABSENTION », le Conseil Municipal décide :

- D'ADOPTER le tableau des effectifs, tels que présenté ci-dessus et arrêté à la date du 06 mars 2023.
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document relatif au contenu de ce tableau.
- D'INSCRIRE les crédits nécessaires au budget.

II. QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur Vincent PRADELLES : épareuse à prévoir (planning, budget).
- Prochain conseil municipal : 22 mars 2023 à 20h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 21h22.

NOMS – PRENOMS	QUALITE	SIGNATURE
Roger PEDRERO	Maire	
Véronique ROQUES	Conseillère municipale, secrétaire de séance	